

222C0923
FR0014000T90-FS0288

26 avril 2022

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELE QUE LA PRESENTE DECLARATION EST ETABLIE SOUS LA RESPONSABILITE DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VERIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUEES.

2MX ORGANIC

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 25 avril 2022, la société JP Morgan Chase & Co. (C/o CT Corporation, 1209 Orange Street, Wilmington, Etats-Unis) a déclaré avoir franchi indirectement en hausse, le 21 avril 2022, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société 2MX ORGANIC et détenir indirectement, par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, 1 890 121 actions 2MX ORGANIC représentant autant de droits de vote, soit 5,04% du capital et des droits de vote de cette société¹, répartis comme suit :

	Actions et droits de vote	% capital et droits de vote
JP Morgan Securities plc	978 818	2,61
JP Morgan Securities LLC	911 303	2,43
Total JP Morgan Chase & Co.	1 890 121	5,04

Ce franchissement de seuils résulte d'une augmentation du nombre d'actions 2MX ORGANIC détenues dans le cadre d'un contrat avec un tiers (propriétaire desdites actions) conférant le droit à la société JP Morgan Chase & Co. d'utiliser lesdites actions à tout moment.

Au titre de l'article L. 233-9 I, 6° du code de commerce et de l'article 223-14 IV du règlement général :

- la société JP Morgan Securities plc a précisé détenir 43 818 actions 2MX ORGANIC (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) résultant de la conclusion d'un contrat avec un tiers (propriétaire desdites actions) conférant le droit à la société JP Morgan Securities plc d'utiliser lesdites actions à tout moment ; et
- la société JP Morgan Securities LLC a précisé détenir 911 303 actions 2MX ORGANIC (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) résultant de la conclusion d'un contrat avec un tiers (propriétaire desdites actions) conférant le droit à la société JP Morgan Securities LLC d'utiliser lesdites actions à tout moment.

¹ Sur la base d'un capital composé de 37 499 997 actions représentant autant de droits de vote en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.